

---

## ACCORD PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX AU PROCHE-ORIENT

---

Une Conférence de plénipotentiaires tenue à Rabat (Maroc) du 16 au 18 février 1993, a adopté l'Accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (« NEPPO » par son sigle en anglais).

En application des dispositions de son article XIX.2, l'Accord a été signé le 18 février 1993 à Rabat par dix États et reste ouvert pour signature au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome. Aux termes de l'article XIX.1, les États du Proche-Orient indiqués à l'Annexe I de l'Accord peuvent y devenir parties soit par signature suivie du dépôt d'un instrument de ratification, soit par dépôt d'un instrument d'adhésion.

Conformément à l'article XIX.4, l'Accord est entré en vigueur le **8 janvier 2009**, date à laquelle le dixième instrument requis a été déposé auprès du Directeur général de la FAO. L'Accord a été enregistré auprès du Secrétariat de l'ONU le 2 avril 2009 sous le No. 46043.

Sous réserve des dispositions de l'article XIX.5, dès l'entrée en vigueur de l'Accord, tout État ne figurant pas à l'Annexe I peut notifier au Directeur général de la FAO son désir de devenir membre de l'Organisation. L'admission de l'État qui en a fait la demande est décidée par le Conseil d'administration de l'Organisation.

### Participants

Les États suivants ont signé, ratifié ou adhéré à l'Accord aux dates indiquées ci-dessous:

Participants	Signature	Ratification	Adhésion
Algérie	18 février 1993	26 novembre 2001	
Égypte	18 février 1993	13 avril 1995	
Iraq			6 décembre 2013
Jordanie	18 février 1993	3 octobre 1995	
Libye			<b>8 janvier 2009</b>
Malte	18 février 1993	28 octobre 1994	
Maroc	18 février 1993	18 février 1997	
Mauritanie	18 février 1993		
Pakistan			4 janvier 1995
République arabe syrienne	18 février 1993	6 juillet 2005	
Soudan	18 février 1993	16 mars 1995	
Tunisie	18 février 1993	1 mars 1994	
Yémen	18 février 1993		